



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Difficultés des familles pour les gardes d'enfants âgés de plus de six ans

Question écrite n° 44697

Texte de la question

M. Patrick Hetzel attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre des solidarités et de la santé, chargé de l'enfance et des familles, sur les difficultés financières auxquelles sont confrontées les familles pour les gardes d'enfant pour les enfants âgés de plus de six ans. Une famille qui fait garder son enfant par une assistante maternelle jusqu'aux 6 ans de l'enfant, bénéficie d'une allocation de la CAF pour jeune enfant, peut déduire les frais de garde aux impôts (50 % de crédit d'impôt pour une dépense maximale de 2 500 euros) et ne paie pas de charge salariale. Une fois cet âge passé, toutes ces dispositions disparaissent. Il est cependant clair qu'un enfant est loin d'être autonome, compliquant grandement la vie quotidienne d'un grand nombre de familles. En effet, il est parfois difficile d'inscrire un enfant en périscolaire car les places ne sont pas suffisamment nombreuses. Une meilleure articulation de la vie professionnelle et familiale doit se mettre en place au-delà de six ans afin de ne pas trop impacter les familles de classe moyenne ou modeste pour lesquelles deux salaires sont indispensables. Aussi, il lui demande ce qui pourrait être mis en œuvre pour favoriser la politique familiale.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Hetzel](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 44697

Rubrique : Famille

Ministère interrogé : [Enfance et familles](#)

Ministère attributaire : [Enfance](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [8 mars 2022](#), page 1449

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)